



# CONDE SUR VESGRE

## FLASH INFOS DECEMBRE 2011

### Mairie :

37, rue de la Vesgre  
78113 CONDE SUR VESGRE  
Téléphone : 01.34.87.04.30  
Télécopie : 01.34.87.01.75

Internet : [www.mairie-condesurvesgre.fr](http://www.mairie-condesurvesgre.fr)  
E-mail : [mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr](mailto:mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr)

### Horaires d'ouverture :

Lundi et jeudi --> 09h30-11h30/14h30-18h30  
Mardi et vendredi --> 09h30-11h30/15h00-17h00  
Mercredi et samedi --> 09h00-12h00

### Permanence des adjoints :

Lundi, mercredi, vendredi : 10h00 à 12h00  
Samedi : 11h00-12h00



Madame le Maire,  
Les Membres du Conseil Municipal et le Personnel Communal  
Vous souhaitent à tous de très joyeuses fêtes de fin d'année  
et

vous convient à la cérémonie des vœux qui aura lieu

Le samedi 14 janvier 2012 à 11 h 00

À la Salle Polyvalente Intercommunale – rue des Brières

Nous vous espérons nombreux



### VACANCES DE NOEL

Du vendredi 16 décembre 2011 après  
l'école au Mardi 03 janvier 2012 matin.



### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous avez jusqu'au samedi 31 décembre 2011 à 12 h pour vous inscrire  
sur les listes électorales.

Présentez vous avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile aux  
jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Passé ce délai vous ne pourrez pas voter pour les élections présidentielles  
et législatives prévues en 2012.

### AGENCE POSTALE COMMUNALE

#### Rappel des Horaires d'Ouverture

- Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi de 14 h à 17 h 30
- Mercredi et Samedi de 9 h à 12 h

Nous vous informons que l'Agence Postale Communale **sera fermée**  
le Samedi 24 décembre

et les lundi 26, Mardi 27, Mercredi 28 décembre 2011.

Les instances seront à retirer à la poste de Houdan.



### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes nés en décembre 1995,  
Janvier, Février et Mars 1996, doivent se  
faire recenser en Mairie dès leur 16<sup>ème</sup>  
anniversaire.

Le recensement est obligatoire, une  
attestation leur sera délivrée.

## SECURITE ET VIGILANCE



La GENDARMERIE nous signale que les cambriolages se multiplient comme chaque année en cette période. Restez vigilants :

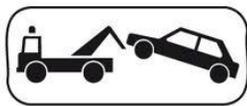
- ❖ **N'OUVREZ PAS** à des inconnus et ne donner jamais d'informations personnelles par téléphone.
- ❖ **PENSEZ À VERROUILLER** vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.
- ❖ **PLACEZ EN LIEU SUR** et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- ❖ **EN CAS D'ABSENCE DURABLE** votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...
- ❖ **LES POLICIERS ET LES GENDARMES** sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage (véhicule suspect, passages répétés de piétons...)
- ❖ **UNE URGENCE**, composez le 17 ou le 112

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la Gendarmerie de Maulette au 01.30.46.93.20.

## URBANISME

Les règles d'urbanisme vous obligent à déclarer les travaux que vous envisagez faire dans votre propriété. Certains travaux sont soumis à Permis de Construire (PC), d'autres à Permis d'Aménager (PA) et enfin les derniers à Déclaration Préalable de Travaux (DP). L'ensemble des documents sont téléchargeables sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) ou à retirer en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Consultez la Mairie pour plus de renseignements.

Attention : déroger aux règles d'urbanisme peut vous coûter cher !! Démolition... poursuite judiciaire...



## STATIONNEMENT

Chaque habitation doit avoir au moins 2 places de stationnement dans sa propriété. Les véhicules ne doivent donc pas stationner sur les trottoirs en permanence.

## DEGRADATIONS PUBLIQUES

Nous constatons qu'il y a toujours des dégradations de biens publics dans notre village, qu'il nous faut réparer ou remplacer et qui coûtent chères à la Collectivité. Soyez vigilants et prévenez la mairie si vous êtes témoins d'incivilités.

## ATTENTION AUX « CYBERESCROCS »

Des pirates informatiques ont copié le site officiel de l'administration fiscale afin d'obtenir les numéros de compte bancaire de contribuables, **ne vous laissez pas abuser !**

**Les services fiscaux n'envoient jamais de mails demandant des coordonnées bancaires donc ne pas donner suite.**

Si vous ne connaissez pas l'expéditeur : **supprimer le courriel**

Vérifiez l'orthographe et la syntaxe du texte (rarement point fort des escrocs)

**En cas de doute** : téléphonez à l'expéditeur.

**LE MONOXYDE  
DE CARBONE**

**Les bons gestes  
de prévention**

## INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le nombre d'intoxications par le monoxyde de carbone est en augmentation.

L'Agence Régionale de santé nous demande de vous rappeler quelques gestes de prévention

- Aérez quotidiennement votre logement, ne jamais obstruer les grilles de ventilation,
- Vérifiez et entretenez, chaque année, les installations de chauffage et conduits de cheminées.
- Respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant.

Ce **GAZ** est **INCOLORE, INODORE** et **NON IRRITANT**. Il est donc indétectable par l'homme.

Si vous avez des maux de tête, des nausées, des vertiges et ou des troubles visuels de façon brutale, il y a probablement une exposition à ce gaz.

Dans cette éventualité :

- Quittez et aérez immédiatement les locaux
- **Appelez les secours : 112 ou 18 ou 15**

## ENVIRONNEMENT

Beaucoup de nos concitoyens viennent en mairie, nous informer qu'un certain nombre d'entre vous ne respecte pas certaines règles. Nous vous rappelons que :

### ELAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES :

D'une propriété sur l'autre ou sur la voie publique, les dépassements de branchages sont souvent à l'origine de conflits de voisinage. **Vous êtes tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies** en bordure des voies publiques et privées à hauteur de 2 m, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, l'éclairage public, et les câbles électriques ou téléphoniques.

### BRUIT :

**Les périodes autorisées sont : en semaine de 8h à 20h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.**

Les dimanches et jours fériés le chant de tous les engins thermiques, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et autres scies **EST INTERDIT**.

### FEUX DE JARDIN

Nous vous rappelons que les feux de jardin sont **strictement interdits toute l'année** par arrêté préfectoral - Art L 451 – Plus d'informations : <http://www.yvelines.pref.gouv.fr/sections/santeetsolidarite/reglementsanitaire>.



### DIVAGATION DES CHIENS :

Tous les chiens, même les plus petits doivent **être tenus en laisse** sur l'espace public (arrêté Préfectoral et Municipal). Il en va de l'intérêt même des propriétaires : la divagation d'un petit chien peut créer un accident de circulation ou entraver la marche d'une personne à mobilité réduite.

Les déjections sont interdites sur le domaine public, à ce titre, elles **doivent être ramassées** par les propriétaires des chiens.

### ENCOMBRANTS

Les dates de ramassage pour 2012 sont :

**Le Mardi 13 Mars et le Vendredi 7 Septembre.**



### DÉCHETTERIE

Les déchetteries de Garancières et Houdan seront fermées les **25 décembre 2011 et 1er janvier 2012.**

### CONTAINERS pour le VERRE

Depuis le 1<sup>er</sup> Décembre, les containers à verre sont enterrés. Vous disposez de 3 emplacements pour déposer vos bouteilles vides :

- *Salle des Fêtes – rue des Brières,*
- *Cimetière – route de la Mare aux Biches*
- *Plan d'eau – rue de la Vesgre*

Nous vous demandons de respecter ces endroits en laissant **l'environnement propre.**

# URGENT

Afin d'élaborer notre **plan de sauvegarde communal** et **faciliter la distribution de documents (Flash infos, convocation pour remise de titre d'identité...)**, il est indispensable de connaître vos adresses email et/ou vos numéros de portables.

Vous pouvez nous communiquer ces coordonnées par mail à l'adresse suivante : [mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr](mailto:mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr)

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.



## MARCHE DE NOEL A CONDE

Les Samedis 17, Dimanche 18 et Samedi 24 Décembre 2011

Sur le parking de la boulangerie rue du Vieux Village

Vous accueilleront

Sophie

« Les délices de Sophie », Produits artisanaux de la ferme du loup ravissant

Christel

« Jardin secret » avec ses meubles et objets déco

Kate

« Des Lys de Kate » pour les fleurs



Ne manquez pas les expositions proposées par

LA TANNERIE

57, rue de Paris à Houdan

Ouverte toute l'année les vendredis, samedis et dimanches

De 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h (fermeture en août)

Entrée libre

Renseignements au 01.30.88.12.60

[www.regardparole.com](http://www.regardparole.com)

[tannerieregardparole@gmail.com](mailto:tannerieregardparole@gmail.com)

## TELETHON 2011

Merci à tous et toutes pour votre participation

La collecte est de **1018 €**

**Un grand merci, particulièrement aux enfants et enseignants pour leur réalisation d'objets.**

## L'I.U.T d'ORSAY

Organise ses portes ouvertes

**Le samedi 11 Février 2012 de 13 h 30 à 17 h 30**



## CAMPAGNE 2011/2012

### LES RESTAURANTS DU COEUR

ont ouvert leurs portes depuis le **Lundi 28 Novembre 2011**

Au 20 bis rue St Mathieu HOUDAN

**le mercredi de 14h à 16h30**

pour les « ateliers »

informatique, vestimentaire, bibliothèque et coiffure.

**le Vendredi de 10h h à 12 h et de 15h à 18h**

pour la distribution alimentaire

Pour tous renseignements appelez au 01.30.59.34.95 ou 06.12.41.41.85

Vous présenter avec votre déclaration de revenus et votre dernière quittance de loyer.

## **OXYJEUNES et l'Hôpital de Houdan**

vous proposent

un temps d'échanges et d'écoute proposé aux parents d'adolescents pour se retrouver et partager leurs expériences sur « Comment vivre avec son adolescent ? » animé par des professionnels de l'adolescence un samedi matin par mois de 10h à 12h et un mardi par trimestre de 20h à 22h.

Les dates du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 sont les suivantes :

**Samedi 14 janvier, samedi 11 février, samedi 10 mars et mardi 20 mars.**

Inscription gratuite et renseignements au 01.30.46.99.88

Le CONSEIL GENERAL des Hauts de Seine

### **Recrute des Assistants familiaux**

Pour plus de renseignements, contactez

**Le Service d'Accueil Familial de l'Aide Sociale à l'Enfance des Hauts de Seine**

38, rue Patenôtre

78120 RAMBOUILLET

Tél. : 01.34.85.58.78

[asrambouillet@cg92.fr](mailto:asrambouillet@cg92.fr)

### **Styl'Coif'détente**

coiffeuse à domicile,

Catherine est à votre écoute

couleur sans ammoniaque, manucure, ventes

Tel : 06.30.22.03.74 ou 01.34.94.41.93

[Styl-coif-detente@orange.fr](mailto:Styl-coif-detente@orange.fr)



### **Nails'Art Valérie**

Styliste d'ongles à domicile

sur rendez-vous

Valérie : 06.28.27.34.64

[valerienailsart@orange.fr](mailto:valerienailsart@orange.fr)

[www.facebook.com/nailsartvalerie](http://www.facebook.com/nailsartvalerie)